

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 décembre 2015

**OBJET :**

**Protocole d'accord sur l'organisation  
du temps de travail**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n° 7

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le conseil municipal a approuvé l'entrée en vigueur d'un protocole d'accord cadre et d'un règlement définissant les règles relatives à l'organisation du temps de travail.

Ces modalités d'aménagement du temps de travail, applicables dans les services municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2010, doivent aujourd'hui être adaptées à l'évolution de l'organisation municipale et de la réglementation sur le temps de travail.

En effet, l'organisation actuelle présente de nombreuses limites et dérives :

- cycles de travail différenciés et trop nombreux ne se justifiant pas toujours au regard des missions confiées
- interprétations divergentes des règles ouvrant droit à récupération, heures supplémentaires, indemnisation... engendrant un sentiment d'inéquité
- compteurs d'heures non-écrétables importants, difficiles à contenir dans un contexte budgétaire contraint.

Le nouveau projet de protocole d'accord, élaboré en concertation avec les représentants du personnel et de l'employeur, fixe les règles communes à l'ensemble des services et des agents de la ville et du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy en matière d'organisation du temps de travail et poursuit trois objectifs principaux :

- se conformer à la réglementation en vigueur sur le temps de travail
- garantir l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail
- maintenir une large ouverture des services municipaux à la population dans un contexte de réduction des effectifs.

Les règles du nouveau protocole, définies dans le projet joint à la présente délibération entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sans préjudice des futures évolutions législatives et réglementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale.

### **PROPOSITION**

Sur avis favorable des deux collèges du Comité Technique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du nouveau projet de protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail tel que joint à la présente délibération.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 11 Décembre 2015.

**Pour Extrait**

 **Michel BREUILLE,**  
Maire  


**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015**

tenu sous la présidence de  
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil Municipal le : 27 novembre 2015
- Convocation distribuée le : 27 novembre 2015
- Affichage du compte-rendu le : 11 décembre 2015
- Affichage du procès-verbal le : 23 février 2016

**PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS**

- MME COLME à MME DOLATA
- MME GEORG à M. SAPIRSTEIN
- MME CLAIR à M. BREUILLE
- MME POYDENOT à M. CAUSERO
- M. RIFF à M. LEINSTER
- MME PAGELOT à MME MATHIEU

**EXCUSE**

- M. CLOMES

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME SIMONNET

Pour extrait,

Le Maire,



**Michel BREUILLE**